

# L'Europe sociale dissoute dans le grand marché

mercredi 13 février 2019, par [DENORD François](#) (Date de rédaction antérieure : 1er janvier 2010).

**Depuis 2005, le spectre du plombier polonais hante l'Europe. Pourtant, les ex-pays de l'Est ne sont pas responsables des errements libéraux de l'Union européenne. Celle-ci n'a en réalité jamais dévié de la voie tracée par les « Pères fondateurs ».**

L'Union européenne (UE) a gagné 12 nouveaux membres en douze ans (1995-2007). Mais ces élargissements ne menacent pas un « modèle social européen » dont on serait bien en peine de prouver l'existence. En revanche, l'extension de l'Europe à l'est, en mettant en concurrence des Etats, entreprises et salariés inégalement armés pour la bataille économique, rend plus qu'improbable l'émergence d'une Europe sociale et ramène le processus d'intégration à sa fonction essentielle : libéraliser les économies nationales et le commerce mondial. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la construction européenne fut d'abord un instrument puissant de rétablissement du libre-échange, inventé au moment même où les pays d'Europe occidentale formaient avec les Etats-Unis une alliance militaire et diplomatique, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

Pensée comme un marché à bâtir dans la durée, l'Europe s'est dotée d'institutions que le traité de Rome de 1957 a conformées aux préceptes néolibéraux. Non seulement la Commission veille au maintien d'une concurrence libre et non faussée, mais le traité enjoint aux Six (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) de participer activement au développement du commerce mondial, dans le respect de l'accord général sur les tarifs douaniers (GATT).

Marquée par l'« économie sociale de marché » allemande (nom du néolibéralisme outre-Rhin), la Communauté économique européenne (CEE) a été érigée sur un socle libre-échangiste. Et l'admission du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni en 1973 ne risquait pas d'en faire une Europe socialisante.

Même scénario dans les années 1980-1990, lorsque la Grèce (1981), puis l'Espagne et le Portugal (1986), enfin l'Autriche, la Finlande et la Suède (1995) intègrent l'Union : le rapport de forces entre l'économique et le social ne s'en trouve pas radicalement bouleversé. Sauf qu'entre-temps l'Europe a mis les bouchées doubles en matière de libéralisation. De 1979 à 1993, la CEE s'échine en effet à devenir un marché réellement unifié. Tandis que, sous la pression de la contre-révolution thatcherienne, déréglementations et privatisations ébranlent l'Etat social, l'Acte unique (1986) puis le traité de Maastricht (1992) privent les politiques économiques nationales de leurs leviers budgétaire et monétaire.

La chute du mur de Berlin a encore accentué cette dynamique libérale. L'éclatement du bloc de l'Est rapproche les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) de l'UE et, dès juin 1993, les conditions de leur adhésion future sont clairement fixées lors du sommet de Copenhague. Parmi celles-ci,

« l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression

concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union ».

### **Coopération ou concurrence**

Comme leurs homologues de l'Ouest, les anciens pays de l'Est devront restreindre le périmètre d'action de leurs Etats et pratiquer l'austérité monétaire et budgétaire. Dans l'après-communisme, ce discours rejoint les préoccupations réformatrices de leurs nouvelles élites dirigeantes, davantage soucieuses d'enrichissement individuel que de progrès social. Les trois Etats baltes, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie (auxquels se joignent Malte et Chypre) se montrent suffisamment bons élèves pour entrer dans l'Union en 2004. Après une courte période probatoire, la Bulgarie et la Roumanie leur emboîtent le pas en 2007.

Sans cesse élargie géographiquement, l'UE se révèle une formidable machine à réduire les capacités de contrôle démocratique sur les sociétés. Dénuée d'outils d'intervention efficaces et dotée de moyens budgétaires limités, elle se contente d'une politique économique alliant gestion de la concurrence et promotion du libre-échange. Parallèlement, la diversité des niveaux de développement et de salaires rend difficilement imaginable une harmonisation des droits sociaux par le haut. Tout au plus les syndicats européens peuvent-ils esquisser des principes communs de fixation d'un salaire minimum qui, à l'heure actuelle, n'existe pas dans l'ensemble des pays membres.

Quant à la possibilité d'impulser des politiques qui contrebalanceraient globalement les effets du marché, elle se voit bridée par les traités eux-mêmes. La plupart des grands sujets sociaux exigent un vote à l'unanimité au Conseil. Autant dire qu'avec une majorité de gouvernements acquis aux vertus du marché et avec un cadre institutionnel qui sacralise la propriété privée l'Europe sociale n'est pas pour demain.

Vá para Geek Prank e tente o simulador Windows XP on-line, jogue com os clássicos jogos Minesweeper e Tetris ou ouça alguma música.

---

### **François Denord**

*[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.*

---

### **P.-S.**

Le Monde Diplomatique

[https://www.monde-diplomatique.fr/publications/l\\_atlas\\_histoire/a54079](https://www.monde-diplomatique.fr/publications/l_atlas_histoire/a54079)